

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 MARS 2010**

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 8 mars 2010 à 20 heures.

Sont présents :

*M. Éric Maltais, conseiller*  
*M. Luc Cauchon, conseiller*  
*M. Rosaire Dufour, conseiller*  
*M. Réal Asselin, conseiller*  
*Mme Noëlla Dufour, conseillère*  
*M. Rémy Guay, conseiller*

*Sous la présidence du Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon*

Étaient également présents :

*Mme Brigitte Harvey, directrice générale*  
*M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics*

### **NO. 9192-03-10** **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, en ayant soin de laisser le varia ouvert.

### **NO. 9193-03-10** **ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS PRÉCÉDENT**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux du mois précédent; une copie dûment certifiée leur a été remise le vendredi 5 mars 2010.

#### **Procès-verbaux transmis :**

- Assemblée ordinaire du lundi 8 février 2010
- Ouverture des soumissions du lundi 15 février 2010 – assurance collective
- Assemblée extraordinaire du lundi 22 février 2010

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que ces procès-verbaux soient acceptés.

### **NO. 9194-03-10** **COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2010**

Les comptes à payer du mois de février 2010 ont été présentés pour étude et approbation aux membres du conseil municipal.

La somme totale de ces comptes est de 695 096.11 \$, certificat de crédit no. 10-03-0439 préparé par Mme Brigitte Harvey, directrice générale. L'acceptation des comptes du mois est proposée par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et adoptée à l'unanimité.

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 MARS 2010**

---

### **NO. 9195-03-10 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- |   |         |
|---|---------|
| • Association des pompiers de Clermont<br><i>Soirée annuelle des pompiers 24 avril 2010</i> | 750 \$  |
| • 120 <sup>e</sup> Groupe « Faucon des Monts »<br><i>Aide financière</i>                    | 150 \$  |
| • Corps de Cadets 1239<br><i>Aide financière 2009-010</i>                                   | 50 \$   |
| • TV Communautaire Vents & Marées<br><i>Aide financière 35 ans, 35 Présidents</i>           | 3500 \$ |
| • Salon de Quilles de Clermont<br><i>Tournoi de fin de saison 2009-2010</i>                 | 250 \$  |
| • Hockey Jeunesse<br><i>Journée Retrouvailles ballon sur glace 2010</i>                     | 150 \$  |
| • Centre d'études collégiales en Charlevoix<br><i>Gala de la Réussite 2009-2010</i>         | 200 \$  |

**QUE** la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

### **NO. 9196-03-10 DÉLÉGATION ET REPRÉSENTATION**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte la délégation et représentation suivante :

- |  |         |
|--|---------|
| • Saumon Rivière Malbaie<br><i>Super bénéfice du 27 mars 2010 (10 billets)</i> | 1000 \$ |
|--|---------|

**QUE** la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

### **NO. 9197-03-10 ADOPTION EN PREMIÈRE LECTURE DU RÈGLEMENT NO. VC-383-10-3 - PIIA**

---

**ATTENDU QUE** la directrice générale produit à ce conseil le premier projet de règlement numéro PR-VC-383-10-3 modifiant le règlement numéro VC-383-01 relatif au Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

**ATTENDU QU'**un avis de présentation a été régulièrement donné par monsieur le conseiller Éric Maltais à la séance de ce conseil tenue le 22 février 2010;

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement No VC-383-10-3 au moins deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que le premier projet de règlement PR-VC-383-10-3 soit adopté.

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 MARS 2010**

---

### **NO. 9198-03-10 ADOPTION DU RÈGLEMENT VC-414-10**

---

**ATTENDU QUE** les infrastructures de la rue du Plateau sont désuètes et que la structure de rue présente d'importantes déficiences ;

**ATTENDU QUE** le remplacement des conduites de la rue du Plateau est recommandé comme prioritaire au plan d'intervention approuvé par le conseil municipal et par le Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire;

**ATTENDU QUE** les services de professionnels et d'entrepreneur sont requis pour mener à bien lesdits travaux ;

**ATTENDU QUE** le coût des travaux susmentionnés, y compris les frais incidents (plans, devis, surveillance, contrôle qualitatif, arpentage, les frais légaux), est estimé à 950 000 \$ ;

**ATTENDU QUE** l'avis de présentation de ce règlement a été préalablement donné lors de la séance du conseil tenue le 8 février 2010 ;

**ATTENDU QU'**il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que la Ville de Clermont adopte le règlement VC-414-10 « *Décrétant des travaux d'infrastructures sur la rue du Plateau ainsi qu'une parcelle de la rue Bellevue et autorisant un emprunt de 950 000 \$* ».

### **NO. 9199-03-10 RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2009**

---

Il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte le rapport financier de la Ville de Clermont au 31 décembre 2009, préparé par la firme Benoit Côté, comptable agréé, 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie.

**QUE** la présente résolution soit adressée au Ministère des affaires municipales, direction générale de l'administration financière, 20 avenue Pierre-Olivier-Chauveau, Québec, G1R 4J3 ainsi qu'à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, G5A 1M4.

### **NO. 9200-03-10 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2010**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que monsieur Luc Cauchon, conseiller municipal de la Ville de Clermont soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2010.

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 MARS 2010**

---

### **NO. 9201-03-10**

#### **VENTE DE TERRAIN À SYLVAIN GAUDREULT ET KARINE TURCOTTE**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la Ville de Clermont vend à monsieur Sylvain Gaudreault et madame Karine Turcotte, demeurant au 62-1 boulevard Notre-Dame à Clermont, un terrain connu et désigné comme étant le lot 4 456 528 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 1021,1 mètres carrés, pour un coût total de 20 169,91 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 8 février 2010.

**QUE** Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarceaux sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Sylvain Gaudreault et madame Karine Turcotte, 62-1 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1C4 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, Notaire, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

### **NO. 9202-03-10**

#### **VENTE DE TERRAIN À PATRICE GAUDREULT ET HÉLÈNE BÉLANGER**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que la Ville de Clermont vend à monsieur Patrice Gaudreault et Madame Hélène Bélanger, demeurant au 14 rue du Foyer à Clermont, un terrain connu et désigné comme étant le lot 4 456 529 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 941,7 mètres carrés, pour un coût total de 18 601,52 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 5 mars 2010.

**QUE** Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarceaux sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Patrice Gaudreault et madame Hélène Bélanger, 14 rue du Foyer, Clermont (Québec) G4A 1H1 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, Notaire, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

### **NO. 9203-03-10**

#### **ASSURANCE COLLECTIVE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le régime d'assurance collective souscrit avec la compagnie SSQ Groupe Financier vient à échéance le 31 mars 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres public afin de renouveler le contrat d'assurance-collective pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Jean Samson de la firme Samson Groupe-Conseil Inc. a procédé à l'analyse des trois soumissions présentées, provenant des compagnies SSQ Groupe Financier, Standard Life et Desjardins;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission la plus avantageuse a été présentée par la compagnie SSQ Groupe Financier.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie SSQ Groupe Financier;

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 MARS 2010**

---

**QUE** la présente résolution soit adressée à M. Jean Samson, Samson Groupe-Conseil Inc. 275 Boul. des Braves, bur. 310, Terrebonne, Québec, J6W 3H6, à M. Gilles Dubois, Inter Groupe Dubois Inc., 73 Boul. Notre-Dame, Clermont, G4A 1C2 ainsi qu'à tous les soumissionnaires.

### **NO. 9204-03-10**

#### **PROCLAMATION SUR LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE**

---

**ATTENDU QUE** les bénévoles sont une force essentielle de notre communauté;

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont serait privée de nombreux programmes, services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

**ATTENDU QUE** le travail des bénévoles est énormément apprécié et considéré comme important;

**ATTENDU QUE** chaque citoyenne et citoyen de notre communauté bénéficie du bénévolat;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que le conseil municipal de la Ville de Clermont proclame que la semaine du 18 au 24 avril 2010 sera la « Semaine de l'action bénévole » dans notre communauté.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Pascal Dassylva, directeur général, Association Bénévole de Charlevoix, 367 rue St-Étienne bureau 103, La Malbaie, Qc G5A 1M3.

### **NO. 9205-03-10**

#### **ANNULATION DE SERVITUDE BELL ET HYDRO-QUÉBEC – AUTORISATION DE SIGNATURES**

---

Il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer tous les documents requis en vue de l'annulation de servitudes avec les compagnies Bell et/ou Hydro-Québec pour la desserte du prolongement dans le développement domiciliaire PAAT (rue Antoine-Grenier et rue projetée).

**QUE** la présente résolution soit adressée à Me Lise Robitaille, notaire, 157 Boulevard Notre-Dame, Clermont, Qc G4A 1H7.

### **NO. 9206-03-10**

#### **DÉROGATION MINEURE RAYNALD BERGERON ET NANCY TREMBLAY**

---

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Raynald Bergeron et madame Nancy Tremblay ont présenté une demande de dérogation mineure pour la construction d'une résidence au 84, rue Antoine Grenier, avec une marge de recul arrière de 7 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** selon la grille de spécifications de la zone 78-H du règlement de zonage no. VC-356-90, la marge de recul arrière est fixée à huit (8) mètres ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette dérogation mineure par sa résolution no. 2010-02-169;

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 MARS 2010**

---

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu d'accepter la présente demande de dérogation mineure.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Julien Lavoie, inspecteur ainsi qu'à monsieur Raynald Bergeron et madame Nancy Tremblay, 20 rue Mgr Savid, Clermont, G4A 1E5.

### **AVIS DE PRÉSENTATION**

Avis de présentation est par les présentes donné par monsieur le conseiller Réal Asselin d'un nouveau règlement décrétant un emprunt en vue de procéder à des travaux de réfection d'un tronçon de la conduite d'eau potable sur une parcelle du boulevard Notre-Dame (route 138).

### **DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Clermont Lavoie de la firme Alarmes et Extincteurs Charlevoix a demandé au conseil municipal la modification du règlement sur les vendeurs itinérants afin de pouvoir obtenir un permis qui s'échelonne sur une plus longue période. M. le Maire l'a informé que ce règlement sera modifié regionalement mais ne devrait pas être plus permissif que celui existant. M. Benoit Jean de la rue Clairval a entretenu les membres du conseil municipal de la problématique engendrée par les bacs à fleurs dans la rue Clairval. M. le Maire l'a informé que la firme Enviram qui avait dessiné l'aménagement et l'emplacement des bacs devait revenir dans les prochaines semaines afin d'évaluer la situation. Des citoyens se sont plaints de l'étroitesse de la rue du Foyer dans le secteur de la boîte postale engendrée par le stationnement des deux côtés de la rue. La situation sera étudiée par les membres du conseil municipal.

### **NO. 9207-03-10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que l'assemblée soit levée à 20 h 40.

---

**Jean-Pierre Gagnon**  
Maire

---

**Brigitte Harvey**  
Directrice générale